

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-018**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme MOTHES,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION – Ouverture de la micro crèche municipale "1,2,3 Soleil !".

Pour répondre au fort besoin d'accueil en matière de petite enfance exprimé par les parents bayonnais, la Ville de Bayonne a décidé, au travers de son nouveau schéma directeur de la petite enfance 2023-2026, de soutenir le développement de l'offre d'accueil. Ainsi, la municipalité porte en régie directe la création de trois nouvelles micro-crèches.

La première micro-crèche ouvrira dans le quartier des Hauts de Sainte-Croix, au 2 bis de l'esplanade Jouandin au pied du bâtiment A de la Cité Breuer. Au plus proche des habitations, la structure proposera 12 berceaux pouvant accueillir une vingtaine de familles d'enfants de 0 à 3 ans.

Comme pour les autres établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville (municipaux, associatifs, privés), la micro-crèche sera intégrée au dispositif d'attribution des places géré par la Commission d'admission unique. Les familles qui bénéficieront d'une place dans la micro-crèche seront donc celles qui sont actuellement inscrites sur la liste d'attente et priorisées selon le système de barème par points déjà en place.

Les travaux nécessaires à la création de la micro-crèche ont été gérés par le bailleur social, Habitat Sud Atlantic (HSA), propriétaire des locaux, via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

En investissement, le coût prévisionnel du programme s'élève à 130 000 €, avec un coût de travaux chiffrés à 99 692 € (valeur décembre 2023) et d'honoraires auprès d'HSA de 30 000 €. A ce montant, il convient d'ajouter l'achat de mobiliers et matériels nécessaires à l'aménagement de la micro-crèche, environ 70 000 €, soit un montant total de l'opération globale de 200 000 €.

Par décision du 23 novembre 2023, la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Pyrénées-Atlantiques a octroyé une aide en investissement de 126 500 €, correspondant à 80% du coût total hors taxes. Une clause de révision permettra d'enregistrer le montant au coût réel, réévalué depuis le dépôt du dossier auprès de la CAF en octobre 2023, à la suite notamment des contrôles de la Protection Maternelle Infantile (PMI) ayant nécessité des travaux et équipements supplémentaires. Afin d'encadrer le versement de ces sommes, une Convention d'objectifs et de financement portant sur le Plan d'investissement d'accueil du jeune enfant devra être signée avec la CAF.

En fonctionnement, le coût annuel est estimé à 217 600 € composés des dépenses de personnel (174 000 €) et des dépenses courantes (43 600 €). La Ville percevra de ses partenaires institutionnels des participations financières de la CAF, via la Prestation de Service Unique (environ 90 000 €), le Bonus Territoire Convention Territoriale Globale (43 200 €) et le Réseau Appui Parentalité (1 300 €), ainsi que du Département (6 750 €), soit un co-financement total estimé à 140 000 €, auquel il faut ajouter les participations familiales, estimées à 34 200 €. Le reste à charge pour la Commune s'élève pour la micro-crèche à 42 000 € par an environ. Pour encadrer le versement des sommes dues par la CAF au titre de la PSU et du Bonus Territoire, il sera également nécessaire de signer une Convention d'objectifs et de financement, dont un modèle type est joint en annexe.

L'autorisation d'ouverture de la micro-crèche par la PMI interviendra après les visites de contrôles et de sécurité, qui s'organiseront obligatoirement après l'achèvement des travaux et avant toute ouverture au public. La date de l'ouverture est programmée au mois de mars 2024.

L'équipe de la micro-crèche est constituée de 4,2 Equivalent Temps Plein (ETP) :

- 0,2 ETP Directrice Infirmière Puéricultrice ;
- 4 ETP de l'équipe encadrante d'enfants (1 ETP Educatrice jeune enfant, 1 ETP Auxiliaire de puériculture et 2 ETP CAP Accompagnement Educatif en Petite Enfance).

Enfin, il est proposé en annexe de la délibération :

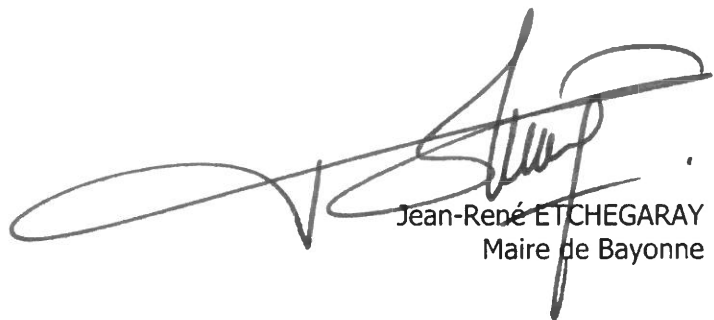
- le règlement de fonctionnement de la micro-crèche : celui-ci est dorénavant commun à toutes les structures municipales d'accueil du jeune enfant. Il a été actualisé afin de tenir compte des évolutions dans les pratiques et conditions d'accueil des enfants et de leurs familles ;
- le pré-projet d'établissement de la micro-crèche : celui-ci intègre le projet d'accueil, le projet éducatif et le projet social et de transition écologique de la structure.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant en régie directe de la Ville, et du pré-projet d'établissement de la micro-crèche dans sa phase préparatoire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services



PRÉ-PROJET D'ÉTABLISSEMENT

MICRO CRÈCHE MUNICIPALE

« 1,2,3 Soleil ! »

Sommaire

I/ LE PROJET D'ACCUEIL

1. UNE MICRO CRECHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE BAYONNE

- 1.1** Les axes de la politique petite enfance
- 1.2** La Charte d'accueil du jeune enfant
- 1.3** Le service petite enfance
- 1.4** Le relais petite enfance
- 1.5** La Commission d'attribution des places à la crèche

2. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- 2.1** La capacité d'accueil
- 2.2** Les horaires d'ouverture
- 2.3** Les différents types d'accueils
- 2.4** L'accueil inclusif
- 2.5** Le répit parental.

3. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- 3.1** L'équipe de professionnels
- 3.2** Les formations et analyse de pratiques
- 3.3** L'accueil de stagiaires.

II/ LE PROJET ÉDUCATIF

1. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

2. LA VIE À LA CRÈCHE

- 2.1** La familiarisation
- 2.2** L'accueil quotidien : séparation et retrouvailles
- 2.3** Le repas
- 2.4** Le sommeil
- 2.5** Les soins et l'accompagnement à la propreté
- 2.6** L'aménagement de l'espace
- 2.7** Le matériel, les jeux et les activités
- 2.8** L'éveil.

III/ LE PROJET SOCIAL ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

2. LA PLACE DES PARENTS

3. L'ENGAGEMENT AU TITRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

I/ LE PROJET D'ACCUEIL

1. UNE MICRO CRECHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE BAYONNE

La micro-crèche « 1,2,3 Soleil ! » est située 2 bis Esplanade Jouandin, bâtiment A, à Bayonne, en plein cœur du quartier prioritaire des Hauts de Sainte-Croix, en bas des tours Breuer, dans l'ancienne résidence autonomie du « Foyer Soleil ».

Elle devient le quatrième établissement d'accueil du jeune enfant municipal bayonnais, rattaché au Pôle Jeunesse, Education, Culture, Sport et Solidarité de la Ville – Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education - Service petite enfance. Comme dans tous les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipaux, les professionnels de la micro crèche mettent en œuvre la politique petite enfance de la Ville de Bayonne.

Son ouverture est planifiée courant mars 2024.

1.1 Les axes de la politique petite enfance

En Conseil municipal du 9 février 2023, a été voté le renouvellement du Schéma directeur de la petite enfance pour la période 2023-2026. Celui-ci a été réalisé sur la base d'un diagnostic de territoire exhaustif des besoins sur la commune d'offre d'accueil et de soutien à la parentalité, et sur la base aussi d'enquêtes auprès des familles bayonnaises et des assistantes maternelles.

Ce nouveau Schéma directeur de la petite enfance précise les enjeux stratégiques de la politique de la Ville, qui réaffirme ainsi sa volonté politique de piloter la réponse aux besoins des familles en matière de mode d'accueil et de parentalité, de dynamique partenariale et de gouvernance.

Le Schéma directeur petite enfance 2023-2026 comporte 3 axes majeurs :

- Une offre d'accueil adaptée aux enjeux actuels.
- L'accueil individuel : une offre en mutation.
- Un accompagnement destiné aux familles à besoins spécifiques.

La Ville de Bayonne a le souhait de contribuer activement au développement de l'offre d'accueil et de la parentalité, et s'engage par la création de nouvelles micro-crèches municipales à tarification PSU et d'un nouveau lieu d'accueil enfants parents (LAEP), situé rive droite, qui offrira des permanences de droit commun d'accueil et d'écoute des familles.

La création de la micro crèche, première micro crèche municipale PSU, est une réalisation concrète d'une des fiches action du schéma, et s'inscrit pleinement dans les objectifs des premier et troisième axes.

La Ville de Bayonne, par la localisation choisie de sa micro crèche – en plein cœur du quartier prioritaire sur la rive droite, renforce le maillage territorial des EAJE en tarification PSU et répond ainsi aux caractéristiques socio-économiques des habitants du quartier. Ce nouvel établissement complète ainsi l'offre d'accueil de la crèche municipale Pyrène de 32 places et du futur LAEP situé à proximité immédiate, dans le local 3 bis. Les professionnels de la micro crèche travailleront en partenariat étroit avec les acteurs politique de la Ville du quartier et de la Cité éducative pour l'accueil des familles.

1.2 La Charte d'accueil du jeune enfant

Les partenaires de la petite enfance ont travaillé en commun, dans le cadre du précédent Schéma directeur, pour l'écriture de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant de la ville de Bayonne, qui a précédé la Charte nationale.

La Charte bayonnaise comporte 10 principes :

- 1- L'enfant en tant que personne
- 2- Une posture professionnelle
- 3- Une qualité d'accueil
- 4- Accueillir l'enfant en situation de vulnérabilité et /ou de handicap
- 5- La prise en compte de la continuité du parcours de l'enfant
- 6- La place des parents et des familles
- 7- Le projet pédagogique au centre de toute action
- 8- Du côté des employeurs
- 9- Développer des partenariats
- 10- La place de la ville de Bayonne

Cette Charte d'Accueil constitue un référentiel éducatif qui définit des valeurs communes dans les établissements d'accueil, avec comme axes de travail :

- Accueillir et accompagner chaque enfant dans son individualité, en collaboration avec sa famille.
- Favoriser le développement harmonieux de chaque enfant en collectivité, en respectant ses rythmes, sa sécurité physique et affective quelle que soit sa situation.
- Valorisation du travail en partenariat pour enrichir les pratiques, promouvoir la mise en réseau et la co-construction de projets communs.
- Professionnalisation de l'accueil par une évolution constante des pratiques vers une recherche de qualité.

Le Charte d'accueil du jeune enfant a été pleinement intégrée au nouveau schéma directeur petite enfance 2023-2023 au titre de la dynamique partenariale.

1.3 Le service petite enfance

Le service petite enfance est garant de la mise en œuvre du schéma directeur et du portage de la politique petite enfance auprès des acteurs du territoire. Il assure l'animation de la dynamique petite enfance en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés. Le service pilote aussi le fonctionnement du relais petite enfance. En lien continu avec les directeurs de structures, les éducatrices jeunes enfants et les équipes, il est garant de la qualité d'accueil dans ses accueils municipaux, et assure la coordination et la cohérence éducative au sein des établissements.

Les directeurs et les équipes de la crèche sont placés sous la responsabilité du chef de service petite enfance, rattaché à la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, et de l'Education de la Ville de Bayonne. Il est composé d'une gestionnaire administrative et financière, d'une coordinatrice petite enfance et d'une chef de service, et regroupe l'ensemble des personnels des trois crèches municipales, de la micro crèche ainsi que du futur LAEP et micro crèches.

1.4 Le relais petite enfance (RPE)

Le RPE concerne l'ensemble des structures bayonnaises (municipales, associatives, privées) et poursuit plusieurs objectifs :

- faciliter et simplifier les démarches des familles en recherche d'un mode d'accueil par la centralisation de l'information concernant l'accueil de la petite enfance,
- guider, accompagner les parents dans le choix d'un mode d'accueil de qualité,
- centraliser les préinscriptions de l'ensemble des modes d'accueil pour les familles bayonnaises,
- contribuer à l'observatoire de la petite enfance en collectant les données démographiques, sociologiques ...

1.5 La Commission d'Attribution Unique (CAU) des places en crèche

La Commission examine les demandes des familles sur la base du règlement des inscriptions dans les lieux d'accueil petite enfance et de de la Commission d'admission unique adoptée en Conseil municipal du 5 avril 2023.

La Commission est composée :

- des élus de la majorité et de l'opposition
- des représentants de la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education
- des représentants de chacun des modes d'accueil collectif membre de la CAU
- d'un représentant d'un parent de crèche
- d'une animatrice du RPE.

2. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

2.1 Capacité d'accueil

La micro crèche a une capacité de **12 places** en accueil régulier ou occasionnel, et répond également à des situations spécifiques (urgences sociales, médicales, éducatives, accueil inclusif).

La micro-crèche, du fait de la petitesse de ses effectifs, constitue un lieu sécurisant par excellence pour favoriser le développement psycho-affectif, sensoriel et moteur des enfants. Ce format d'accueil plus resserré, en fonctionnement petite famille, est très recherché et apprécié par les familles, qui sont plus réservées à l'égard de très grandes structures.

2.2 Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30

Les fermetures annuelles :

- 3 semaines durant l'été : fin juillet – début août (réouverture la 3ème semaine du mois d'août)
- 1 semaine entre Noël de Nouvel An
- 3 journées pédagogiques à destination des professionnels : ces journées de fermeture sont communiquées par le directeur de l'établissement
- 1 journée nettoyage/ménage qui précède la réouverture d'août.

2.3 Les différents types d'accueil

L'accueil régulier

Lors de la première rencontre avec le responsable de l'établissement, les besoins de la famille sont précisés (garde momentanée, irrégulière, régulière, liée ou pas à des besoins spécifiques...), puis le dossier d'admission est rempli avec les parents ou leur est remis pour lecture jusqu'au prochain rendez-vous.

L'entretien avec le responsable permet à la famille d'évoquer des situations ou problématiques de façon plus confidentielle (période périnatale, vie familiale, des rythmes et habitudes de l'enfant), ce qui permet de percevoir parfois des inquiétudes des familles. Ainsi, une relation de confiance peut s'établir avec la famille, basée sur une écoute individualisée et personnalisée.

Lors de cette rencontre, le responsable de l'établissement présente aux parents les professionnels de référence qui accompagnera leur enfant durant la période de familiarisation. En sa compagnie, les parents découvrent l'espace d'accueil de leur enfant. Puis, l'accompagnante prévoit avec eux les modalités d'organisation de l'accueil de leur enfant, en particulier la période de familiarisation.

L'accueil occasionnel

L'accueil est dit « occasionnel » lorsque l'enfant est accueilli de façon ponctuelle sur un créneau non prévu et libéré par un enfant accueilli en régulier. L'accueil occasionnel est dépendant des disponibilités de l'établissement. Les heures sont facturées au réel des heures de présence de l'enfant. Les heures proposées sont fonction des places laissées vacantes par les enfants en accueil régulier. L'enfant fréquentant un accueil occasionnel n'est pas prioritaire pour un accueil régulier.

L'accueil d'urgence et l'accueil de familles en situation de vulnérabilité

Une attention particulière est portée aux demandes d'accueil d'urgence et à l'accueil des situations de vulnérabilité par le service petite enfance. Elles sont traitées lors de l'instance de concertation, qui se réunit en amont de la Commission d'admission unique. L'instance rassemble le médecin PMI référent de secteur, l'animatrice du relais petite enfance, ainsi que la coordinatrice et la chef de service petite enfance de la Ville de Bayonne.

L'instance étudie chaque situation et priorise selon un niveau de priorité gradué selon trois niveaux et recherche si un accueil pourra être proposé :

- soit dans le cadre de l'accueil occasionnel, si cette modalité d'accueil est compatible avec la disponibilité de la famille.
- soit dans le cadre de l'accueil régulier.

L'ordre de priorité est fixé selon ces 3 niveaux :

1. Niveau 1 « Suivi PMI renforcé »
2. Niveau 2 « Suivi PMI avec vigilance »
3. Niveau 3 « Accompagnement PMI ».

Les dossiers niveaux 1 et 2 revêtent un caractère prioritaire. Dans la mesure du possible en fonction du nombre de places disponibles, une place sera attribuée à ces familles. Ces dossiers sont regroupés dans une liste spécifique, dissociée de la liste d'attente.

Les dossiers de niveaux 3 ne sont pas considérés comme prioritaires. Ils ne donnent lieu à aucun traitement spécifique et seront maintenus dans la liste d'attente. La mention d'un « accompagnement PMI » est portée à la connaissance des EAJE membres de la CAU.

L'instance analyse toutes les situations comportant des :

- des problématiques familiales spécifiques (maladie, hospitalisation, séparation...).
- des fragilités sociales, psychologiques,
- des problématiques liées au handicap ; en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique,
- des problématiques d'accès à l'emploi de parents en recherche d'emploi, en formation, et qui peuvent entraîner des fragilités sociales ou économiques et de prise en charge de l'enfant.

Pour l'examen en Commission d'admission unique, des points sont attribués en fonction de l'antériorité de la demande et du quotient familial. Des points spécifiques sont attribués dans en cas de grosses multiple, de fratrie, de monoparentalité et de handicap de l'enfant ou d'un membre de la famille qui impacte la prise en charge quotidienne de l'enfant.

2.4 L'accueil inclusif

Une famille d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique est toujours fragilisée. Souvent, l'absence de mode d'accueil oblige un des deux parents à arrêter son activité professionnelle pour s'occuper de son enfant. De plus, en fonction du handicap ou de la maladie, la prise en charge de l'enfant, qui peut être lourde, peut conduire le parent de s'exclure de la vie sociale.

L'accueil d'un enfant en situation d'accueil handicap ou porteur de maladie chronique dans une structure de droit commun lui permet de bénéficier d'un univers de stimulations adapté à son âge et à son développement, et de rencontrer d'autres enfants. Pour le parent, cet accueil lui permet de bénéficier de temps de répit et relations avec ses pairs. Pour les professionnels, l'investissement demandé pour l'accueil personnalisé de chaque enfant et de sa famille renforce la prise en compte de la diversité ; et sert de levier pour travailler sur la remise en question des pratique professionnelles quand nécessaire.

Portant ces enjeux, la Ville de Bayonne a fait de l'accueil inclusif un axe fort de son schéma directeur de la petite enfance 2023-2023, en lui consacrant une fiche action spécifique. Les EAJE municipaux se doivent d'accueillir tous les enfants. Les EAJE accueillent aussi tous les parents, ceux porteurs de handicap également, qui peuvent bénéficier d'une valorisation de points en application du règlement de fonctionnement de la CAU, dès lors que le handicap gêne le parent dans sa prise en charge quotidienne de l'enfance.

La prise en charge des enfants en situation de handicap ou de maladie s'effectue dans le respect de ses besoins et de ses capacités indépendamment de son âge. Un des objectifs de la micro crèche est d'aider l'enfant à devenir autonome en respectant son rythme d'apprentissage, aidé en cela par un aménagement facilité de l'espace d'accueil.

Ce travail d'accueil est toujours réalisé en concertation entre les membres de l'équipe de la micro crèche, pour une cohérence d'actes appropriés et identiques, et les partenaires sociaux (puéricultrices de PMI, médecins, travailleurs sociaux, éducateurs, psychomotricien...), ce qui permet de mieux accompagner.

L'accueil de l'enfant en situation de handicap peut être réalisé en partenariat avec une association spécialisée. L'accueil se fera alors sur la base d'un contrat passé avec la micro crèche et les éventuels intervenants extérieurs susceptibles de venir renforcer l'équipe de la micro crèche et d'apporter des soins aux enfants (professionnels du CAMPS, SESSAD, kinésithérapeutes, infirmiers, etc.).

2.5 Les propositions de temps de répit aux parents

Porté par deux fiches actions du schéma directeur 2023-2026 relatives à l'accueil inclusif et au soutien à l'insertion professionnelle, la Ville souhaite développer des formules de répit parental appelée solution de type accueil éphémère, en accueillant de façon sécurisé les enfants. Le cadre d'accueil travaillé en amont avec la PMI et agréé à cette fin, garantira un cadre structurant et épanouissant des enfants pendant l'absence des parents.

Des partenariats resserrés seront développés avec l'Espace Socio Culturel Municipal (ESCM) et les Maisons de Vie citoyennes (MVC), qui seront les lieux d'accueil des enfants, pour permettre aux parents de pouvoir bénéficier de temps de répit parentaux. Ces répits concerneront des parents concernés par des situations de handicap et/ou engagé dans un parcours de formation socio-professionnelle.

3. LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

3.1 L'équipe de professionnels

Les professionnels de la micro crèche travaillent en commun et en complément, dans le respect de la fonction et mission de chacun pour accueillir avec bienveillance les enfants et leurs familles, en tenant compte de leur individualité. La cohésion d'équipe et des relations cordiales à chaque instant entre professionnel est une valeur indispensable.

Composition

- 1 directrice : Infirmière en puériculture, référente technique de l'établissement à hauteur des 20% réglementaires (+ pilotage du LAEP, coordination de projets avec les partenaires de la Cité éducative + à termes la direction de deux autres futures micro crèches de la Ville) ;
- 1 éducatrice de jeunes enfants à temps complet ;
- 1 auxiliaire de puériculture à temps complet ;
- 2 agents sociaux titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, à temps complet.

Principes de fonctionnement

L'effectif du personnel présent auprès des enfants à tout moment est au minimum de 2 personnes, dont au moins un professionnel répondant aux conditions de qualification fixées par l'arrêté du 31 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Les professionnels de la micro crèche participent à la démarche d'élaboration et de suivi du projet de vie de l'établissement. Une réelle communication entre tous les membres de l'équipe est instaurée, permettant le développement de vrais liens d'échange et d'écoute. Des réunions régulières sont organisées au sein de l'équipe.

Ces temps d'échanges et d'écoute permettent aux membres de l'équipe :

- d'échanger sur la prise en charge des enfants et leur bon développement au sein de la crèche,
- de réfléchir à l'adéquation de leurs pratiques professionnelles avec le projet de la structure et définir les modes d'organisation à mettre en place,

- de réguler les conflits éventuels, tensions ou non-dits entre les membres de l'équipe,
- d'exprimer pour chacune la réalité de son travail quotidien (inquiétudes, questionnements, etc.),
- de présenter des propositions de changements et d'amélioration.
- De partager des informations et projets en lien avec le service petite enfance.

Présentation et rôle des professionnels

- 1 directrice

La directrice assure les missions suivantes :

- rend compte du fonctionnement de l'établissement au chef de service petite enfance,
- prend part à la gestion administrative et financière de la structure,
- participe à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement, veille à la mise en œuvre et à l'actualisation de ces documents ainsi qu'à leur communication,
- organise la continuité de la fonction de direction,
- affiche les numéros de téléphone, le protocole d'urgence, les protocoles en cas d'incendie, de risques majeurs, le plan Vigipirate,
- est garant de la mise en œuvre, l'application et le suivi des protocoles d'hygiène et médicaux, informe les autorités compétentes de tout accident, de toutes modifications dans la structure,
- est responsable de la gestion des locaux, du mobilier et du matériel,
- travail en synergie avec les autres services municipaux,
- participe au recrutement du personnel en lien avec le service petite enfance et exerce un pouvoir hiérarchique sur ses agents,
- établit les plannings et est responsable des ratios d'encadrement,
- définit les rôles de chacun conformément au projet d'établissement,
- organise et anime le travail d'équipe,
- soutient les équipes, est vigilant à leurs conditions de travail et à la réglementation en matière de santé et de travail,
- coordonne les formations,
- accompagne l'entrée en fonction du nouveau personnel,
- organise l'accueil des familles, procède aux inscriptions
- a un rôle de médiateur dans la relation des familles et des membres de son équipe,
- garantit la sécurité des enfants et la qualité de l'accueil,
- tient à jour le dossier personnel de chaque enfant et un état des présences journalières qu'il est tenue de présenter lors des visites de contrôle,
- exerce un rôle d'accompagnement et de soutien à la fonction parentale,
- assure des missions de coordination sur le pôle famille développé sur le quartier des Hauts de Sainte-Croix avec le LAEP, la crèche Pyrène, le PRE, l'ESCM, etc...
- établit et entretient les relations avec les partenaires.

Elle est entourée d'une équipe pluridisciplinaire composée de :

- 1 éducatrice de jeunes enfants

Titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants, elle accueille les enfants, compte dans les taux d'encadrement, et participe à la dynamique éducative de la micro crèche en accompagnant l'équipe dans la mise en place de projets, d'ateliers à destination des enfants et de leurs familles.

En l'absence de la directrice, elle assure la continuité du service par des délégations de la fonction de direction. Cette délégation fait l'objet d'un protocole spécifique.

- 1 auxiliaire de puériculture

Titulaire du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture, elle assure l'accueil de l'enfant de moins de 6 ans et de sa famille en instaurant un climat de confiance. Elle organise et réalise des soins et des ateliers d'éveil visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

En l'absence du directeur, elles sont à même d'appliquer le protocole d'urgence, sans omettre d'en informer l'éducatrice de jeunes enfants.

- 2 CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Titulaire d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, elles assurent l'accueil de l'enfant de moins de 6 ans et de sa famille en instaurant un climat de confiance. Elles organisent et réalisent des soins et des ateliers d'éveil visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

Dans la micro crèche, l'ensemble des professionnels peut assurer l'entretien des locaux, du linge, la réception et le réchauffage des plats fournis par la société de restauration dans le respect des protocoles établis. Tous les membres de l'équipe bénéficieront de la formation HACCP.

3.2 Les formations et les analyses de pratiques

Les formations communes et individuelles

La micro crèche bénéficie de trois jours de formation pédagogique pendant lesquels la crèche est fermée (+ 1 journée de nettoyage de la crèche). Les thèmes de ces journées sont travaillés de façon concertée entre le service petite enfance et les équipes de crèches, par le biais des directeurs et des EJE. Ces journées peuvent être propres à la structure et/ou partagées avec l'ensemble des EAJE municipaux. Ces journées pédagogiques sont fondamentales pour renforcer les connaissances des agents, ajuster et homogénéiser les pratiques professionnelles sur le même lieu de travail et favoriser la cohésion d'équipe

En dehors des journées pédagogiques, le service petite enfance propose régulièrement des temps de réflexions communs aux structures (projets communs « Nutri crèche », projet Sommeil ; conférences, ateliers, tables rondes dans le cadre Semaine de l'Enfance et de l'Education ...). Ces moments ont pour objectif un partage de savoirs, de compétences, une meilleure interconnaissance et un rattachement au service petite enfance et à la Ville de Bayonne.

Les formations visent aussi à satisfaire à l'obligation légale de formation des agents obligatoire des gestes de premiers secours et remise à niveau.

A l'échelle individuelle, chaque professionnel peut demander des formations lors de son entretien annuel via le Centre National de Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) ou d'autres organismes de formation. Ces demandes sont soumises à l'avis favorable du responsable et autorisation de la Direction des ressources humaines.

Les analyses de pratiques

Le décret d'août 2021 pose comme obligatoire, à compter de janvier 2023, les analyses de pratiques à raison de 6H par an et par professionnel encadrant d'enfant. Ces analyses seront mises en place par la Ville de Bayonne et proposées aux agents concernés.

3.3 L'accueil des stagiaires

Conscient de la tension sur les métiers du jeune enfant et de la nécessité de mobilisation des acteurs, la Ville fait de l'accueil de stagiaires une obligation à laquelle elle entend satisfaire dans ses établissements municipaux.

Ainsi la micro crèche accueillera, tout au long de l'année, des stagiaires d'établissements d'enseignement formant aux métiers de la petite enfance et, plus largement, aux carrières médico-sociales, afin de participer à la dynamique de formation des métiers à la petite enfance.

Document de travail

Document de travail

II/ LE PROJET ÉDUCATIF

1. LES INTENTIONS EDUCATIVES

Dans ses établissements municipaux, la Ville de Bayonne s'attache à conformément à la loi à accorder à l'enfant une place prépondérante. Ce principe guide l'ensemble du fonctionnement de la crèche, de l'organisation des unités de vie, de l'aménagement des espaces et des relations professionnelles. La cohésion d'équipe sert à la qualité d'accueil et réciproquement.

Dans le respect de la temporalité de chaque enfant et de son développement spécifique et singulier, en application des principes de motricité libre, les adultes se mettent à hauteur d'enfant, prennent le temps de lui expliquer le déroulé d'une activité, institutionnalisent des rituels d'accueil pour le sécuriser, ne le contraignent pas à une acquisition qu'il n'a pas encore adoptée par lui-même, prennent le temps de l'observation, et considèrent l'enfant dans toute sa globalité.

Les principes de motricité libre sont importants et doivent être intégrés par l'équipe :

- Chaque bébé et enfant apprend à son rythme
- Il apprend qu'il est capable de trouver seul une solution à ses problèmes de déplacement
- Il construit ses compétences sans brûler d'étape.

Les professionnels sont sensibilisés aux préceptes théoriques développés par les spécialistes de l'enfance reconnus, comme Françoise Dolto, Jeanine Levy, Jean Epstein, John Winnicott, Maria Montessori. L'avancée sur les recherches en neurosciences appliquées aux tout-petits emmènent à revoir certaines idées et pratiques. Les professionnels sont invités lors des 3 journées pédagogiques spécifiques à questionner continuellement leurs pratiques et attitudes professionnelles, à la lumière des nouvelles découvertes. Les travaux de l'Institut Boris Cyrulnik, la démarche des 1 000 premiers jours, la Charte d'accueil, ainsi qu'évidemment le schéma directeur petite enfance de la Ville de Bayonne, constituent un socle de référence pour les structures municipales. Les projets d'établissement de chacune des structures résultent de ces documents cadres et les mettent en application. Les directeurs et les EJE des établissements doivent veiller à faire circuler ces connaissances et être attentifs au respect des projets pédagogiques au quotidien.

L'adulte aide l'enfant à développer son autonomie et constitue l'environnement le plus favorable pour l'enfant. Chaque enfant a besoin d'être entouré avec précaution, bienveillance et attention prévenante. L'équipe crée pour l'enfant un environnement et une ambiance pour lui permettre de concentrer toute son attention dans sa trajectoire de développement. Son milieu d'évolution doit être stimulant, sécurisant et contenant. L'aménagement des espaces est réfléchi en amont car l'enfant se construit en interaction permanente avec son milieu et l'ambiance créée. Dans un environnement parfaitement adapté à ses besoins, l'enfant va au fil de ses interactions et de ses découvertes, satisfaire ses besoins et construire sa représentation de lui-même et du monde qui l'entoure.

Chaque professionnel de la structure est un « phare » pour l'enfant, toujours dans son champ de vision avec une attitude bienveillante et rassurante sans pour autant intervenir de manière systématique afin de permettre à l'enfant d'explorer son environnement et de découvrir ses potentialités par lui-même dans la mesure des bases évidentes de sécurité. Spécifiquement cependant, une ou deux personnes seront son (ses) référent(s) de l'enfant jusqu'au moment où il acceptera le groupe et les autres. Au début, le professionnel doit être le complément, le lien indispensable pour l'enfant, le relais parental sécurisant afin qu'il découvre la joie du jeu et prenne confiance en lui et en ses capacités.

Ensuite, il pourra l'aider à devenir autonome et à rechercher de plus en plus spontanément et fréquemment l'activité ludique. Ce sera alors l'acceptation de lui-même et des autres.

Les familles ont toute leur place dans les établissements municipaux, le soutien à la parentalité est un axe fort du quotidien des professionnels en crèche. Les liens enfant/ parent/professionnel sont investis et recherchés. Un bon accueil de l'enfant passe nécessairement par une relation de confiance sincère et instaurée avec son parent. Les périodes de familiarisation aident justement à cette prise en compte individualisée, progressive et à l'établissement du lien de confiance avec chacune des familles.

Le fonctionnement de la micro crèche est évidemment établi sur ces bases et sur ces valeurs et compétences :

- Bienveillance dans les relations
- Observation continue de l'enfant
- Respect de l'individualité de chaque enfant et de sa temporalité
- Accueil inconditionnel de chaque famille.

L'individualité dans le collectif

Individualité et collectivité... Deux notions qui semblent opposées. Et pourtant c'est un enjeu important : prendre en compte l'enfant comme une personne unique, c'est lui permettre de développer son estime de soi et de se reconnaître au sein du groupe.

L'important n'est pas simplement une question de lieu ou de personne, mais de qualité d'accueil et d'interactions entre l'accueillant et l'accueilli. Accueillir l'enfant dans sa singularité exige un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel auquel les professionnelles de la crèche sont sensibles.

Les valeurs partagées sont des valeurs pédagogiques et non individuelles qui appuient sur 3 bases communes :

- L'individualisation dans du collectif et le respect des besoins de l'enfant
- L'autonomie et la liberté
- La relation référent/enfant dans la continuité et la fiabilité de l'environnement (respect des rythmes, stabilité accompagnante, des lieux et des temps).

La réflexion et la remise en question de l'équipe sur ses pratiques professionnelles est un axe important du travail. Les temps de réunion d'équipe permettent de favoriser cette recherche continue d'amélioration du savoir-faire et du savoir-être de chaque professionnelle de la micro crèche. L'agencement de l'espace de la micro crèche a été pensé pour offrir une pièce de vie agréable et adaptés aux enfants quel que soit l'âge.

Un EAJE n'est pas un simple mode de garde mais bien un lieu d'accueil, où l'environnement, le matériel, les professionnelles contribuent à l'éveil de l'enfant, son épanouissement, au développement de son intelligence, de ses capacités et de son potentiel ainsi que de sa socialisation et de son ouverture au monde.

Chaque équipe de professionnels d'un établissement d'accueil du jeune enfant doit élaborer son projet pédagogique d'accueil. Celui-ci est régulièrement remis à jour en fonction de l'évolution des techniques, des découvertes scientifiques, des formations effectuées par le personnel, de la pratique quotidienne. Les professionnels se réunissent régulièrement pour s'interroger sur leurs pratiques quotidiennes et les aménagements ou modifications à y apporter.

2. LA VIE À LA CRÈCHE

2.1 La familiarisation

La période de préparation à la séparation de l'enfant à sa famille s'appelle « la familiarisation ». C'est une période de transition pendant laquelle l'enfant va se préparer à quitter son milieu familial, à se séparer de ses parents pour entrer à la micro crèche, et découvrir un autre lieu de vie, d'autres enfants, d'autres adultes.

Se familiariser, c'est créer du lien ; ceci passe par la construction de nouveaux repères en présence des parents. Grâce à ces repères, l'enfant tend à se sentir en sécurité. Ce n'est qu'avec ce sentiment de sécurité qu'il pourra déployer son énergie pour rencontrer l'Autre (adulte et enfant). La répétition de situations identiques (mêmes lieux, objets, professionnelles...) et la régularité des expériences servent de repères pour les enfants.

La période de familiarisation est organisée avec la famille. Elle s'étend selon les besoins de la famille et de l'enfant, variable de quelques jours à deux semaines. Elle permet une réelle rencontre entre la famille et les professionnels, et l'établissement de la relation de confiance indispensable à un accueil de qualité.

C'est par l'intermédiaire de cette période de familiarisation que les familles feront connaissance avec les habitudes, les règles, la démarche éducative du lieu, les autres enfants, les professionnels... La familiarisation est un moment essentiel pour les enfants, pour les parents et pour les professionnels.

Ces temps permettent d'exprimer les difficultés et les éventuelles inquiétudes qu'elles peuvent éprouver à se séparer de leur enfant, à le confier et pour nous professionnels à ajuster l'accompagnement parent ou enfant pendant cette période particulière.

Un professionnel est positionné plus spécifiquement pour cet accueil et sera amené à s'occuper plus particulièrement de lui au sein du groupe des enfants de la micro crèche. La professionnelle accueillante fait plus ample connaissance avec l'enfant et sa famille. Cette organisation assure au jeune enfant une relation privilégiée, stable et continue, et permet :

- d'offrir à l'enfant et à ses parents un accueil privilégié et individualisé ;
- de faciliter l'investissement par l'enfant de la micro crèche en toute sécurité pendant le temps d'accueil ;
- d'assurer par une réelle connaissance de l'enfant une transmission des informations aux adultes-relais susceptibles de s'occuper de lui, ce qui facilite une continuité entre les différents temps qu'il vit à la micro crèche ;
- d'offrir à l'enfant la sécurité de base qui lui est nécessaire pour rencontrer d'autres adultes, d'autres enfants, pour accepter la nouveauté, se socialiser ;
- d'être le lien entre la vie de la micro crèche et la famille.

Cette connaissance fine de la situation de l'enfant et de sa famille lui permet de passer des temps "d'immersion" avec un groupe d'âges différents et d'autres personnes de l'équipe, sans angoisse ni peur.

Les enfants seront intégrés à la vie de la micro crèche avec un temps d'adaptation spécifiquement aménagé pour eux. Durant la période de familiarisation, l'organisation du service peut être adaptée et des modifications de temps et de rythme de travail peuvent être adoptées.

Organisation de la période de familiarisation :

A chaque famille est proposé un premier temps de rencontre (enfant, parent, professionnel) dans un espace repéré et aménagé. Lors de cette première rencontre, la professionnelle qui accueille la famille remplit un questionnaire avec les parents autour des « habitudes de vie » de l'enfant. Ce document sert de support aux échanges pour approfondir la connaissance de l'enfant.

Puis, la période de familiarisation se fait sur une période minimum d'une semaine ou plus, en fonction des ressentis de l'enfant, de ses parents et de leurs disponibilités. La professionnelle ayant été présente lors du premier contact l'accompagne tout au long de cette période.

Cette transition demandera beaucoup de disponibilité aux parents et aux professionnels. Les temps partagés au cours de cette semaine de familiarisation permettent de laisser une trace, une place symbolique aux parents dans la structure pour que l'enfant puisse se rappeler, être dans l'anticipation du retour, des retrouvailles.

Pour les enfants qui arriveront à la rentrée de septembre, un temps de rencontre est proposé dès juillet avec les parents qui le désirent.

Puis l'enfant commencera à vivre à la crèche les différents moments de la quotidienneté :

- tout d'abord, avec ses parents ;
- puis, en présence des parents, l'auxiliaire peut donner le repas à l'enfant, le coucher, le changer et/ou lui proposer des jeux,
- enfin, en l'absence de ses parents (mais joignables), l'enfant va rester à la micro crèche pour des temps de plus en plus longs.

Par cette démarche de prévention et de responsabilité parentale, les parents sont associés à la vie de la structure et reconnus en tant que parents, responsables de leur enfant et premiers acteurs de leur éducation (cf. point suivant « la place des parents »).

2.2 L'accueil quotidien : séparation et retrouvailles

Le matin, il s'agit :

- pour l'enfant, de se séparer de ses parents, de retrouver l'adulte qui l'accueille et les autres enfants accueillis ;
- pour les parents, de se séparer de leur enfant et de le confier à l'adulte qui va s'occuper de lui.

Le soir, ce sont :

- les retrouvailles de l'enfant avec ses parents, pour ces derniers la rencontre avec l'adulte qui s'est occupé de leur enfant ;
- la séparation d'avec la professionnelle, et avec les autres enfants du lieu de vie.

Pour accueillir un enfant chaque jour, il faut :

- prendre en compte toutes ces données et les inscrire dans la continuité ;
- accueillir ses parents ;
- permettre à chacun d'aménager à sa façon ces moments de séparation du matin ou de retrouvailles du soir, en prenant le temps nécessaire pour pouvoir, sans risque, vivre la journée l'un sans l'autre et le soir l'un avec l'autre.

La séparation du matin

Les enfants sont accueillis par la professionnelle présente. L'enfant familiarisé avec les lieux pourra très vite y prendre des repères et, s'il le désire, choisir les jeux et jouets à disposition.

L'enfant qui n'a pas encore tout à fait l'envie de se joindre au groupe ou souhaite prolonger un instant d'isolement peut se réfugier dans le coin "doudou". C'est lui qui choisira le moment de rencontre avec l'autre.

Une personne de l'équipe accompagne parents et enfant lors de ce temps de séparation du matin. Pour assurer un lien et une continuité entre la vie à la maison et à la micro crèche, les parents lui transmettent les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (nuit, heure du biberon ou du petit déjeuner, fièvre, maladie...).

Ces informations sont notées par le personnel, permettant ainsi une possibilité de s'y référer dans la journée.

Les retrouvailles du soir

Les « retrouvailles » se déroulent dans chaque lieu de vie où se trouve l'enfant.

Ce moment des retrouvailles est également un moment délicat, parfois même éprouvant. Certains enfants changent de comportement (s'agitent, crient, refuse de partir...). C'est pour eux une seconde séparation et un vrai travail psychique et émotionnel.

A l'intérieur du lieu d'accueil, c'est le professionnel qui est responsable de l'enfant, sur un plan juridique en premier lieu et aussi symboliquement.

Ce temps de retrouvailles de fin de journée est un temps de transition dans lequel l'enfant est « comme » entre deux adultes, et peut être, ni avec l'un ni avec l'autre. Il a besoin de retrouver qui lui « donne la main », qui le tient et contient, qui est responsable de lui.

La professionnelle accompagne parents et enfant lors de ce temps particulier, avec comme support les informations qui ont été notées tout au long de la journée. Ces temps d'échanges du matin et du soir permettront aux adultes de prendre relais auprès de l'enfant.

2.3 Le repas

Temps fort de la journée de l'enfant, le temps de repas est organisé par le personnel pour être un moment convivial, chaleureux dans lequel l'enfant sera inscrit progressivement dans une avancée vers l'autonomie.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bayonne s'est engagée dans une démarche d'amélioration qualitative du service de restauration collective. Cette amélioration passe par une meilleure qualité des aliments proposés aux enfants, produits bio, circuits courts et locaux et la diversité des menus élaborés dans le respect des règles nutritionnelles applicables aux tout-petits. Le renouvellement du marché de la restauration collective a permis de renforcer la démarche existante sur des objectifs de développement durable. Les repas sont confectionnés par le restaurant solidaire, SCIC L'Eole, tant pour les écoles que les crèches municipales, dans un partenariat fort avec la Ville de Bayonne. Le restaurant solidaire Eole et la Ville veillent à servir aux enfants des repas équilibrés, diversifiés et de qualité. Il s'agit d'une restauration en liaison froide.

Une Commission des menus se réunit plusieurs fois dans l'année pour valider les menus qui seront servis aux enfants et qui sont élaborés par les diététiciennes d'Eole. Un responsable de crèche et l'agent de restauration, ainsi que le service petite enfance participe à la Commission des menus. Les menus des déjeuners et des goûters sont adaptés aux tout-petits accueillis dans les EAJE municipaux.

Par les exigences posées par la Ville de Bayonne, et son suivi rigoureux en lien avec la Mission développement durable de la Ville, les enfants bénéficient :

- du choix d'un menu végétarien quotidien ;
- de davantage de bio avec plus de 66% de produits biologiques, issus 34.5 % issus de production bio et locales ;
- du recyclage des barquettes alimentaires et la limitation des emballages individuels ;
- et d'un équilibre alimentaire renforcé.

La formation des agents travaillant dans les crèches et les écoles est renforcée afin qu'ils puissent sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation variée, diversifiée et respectueuse de leur environnement. L'organisation du temps de la pause méridienne est repensée dans chaque structure afin que les agents puissent être au plus près des enfants pendant le temps du repas.

La qualité et diversité des repas servis par le restaurant Eole est un support précieux pour l'éveil gustatif des enfants et le plaisir de « manger » des produits frais de saisons, locaux et pour grande une partie d'entre eux bio, accompagnés dans leur découverte par les professionnels de la structure.

Les menus :

Les menus respectent le cahier des charges établi par la Ville de Bayonne :

- produits issus de l'agriculture biologique ;
- respect de la saisonnalité ;
- circuits courts et produits locaux ;
- au moins 1 repas végétarien par semaine.

Les repas :

Ils sont mis en place par des diététiciennes et validés en commission des menus en fonction des besoins des enfants et adaptés à l'âge des enfants.

Livrés, ils sont remis en température pour les plats chauds, présentés soit :

- En assiette,
- En plateau,
- Ou en plat.

Les règles de la micro crèche au moment du repas :

L'environnement familial est pris en compte car il tient une place prépondérante dans l'attitude de l'enfant face à l'alimentation. Ses rythmes seront le plus possible respectés (si l'enfant dort, il mangera plus tard).

Les bases :

- Créer une atmosphère agréable et conviviale au moment des repas (le doudou peut être conservé si l'enfant a besoin de lui) ;
- Respecter l'enfant : le laisser manger s'il a faim et ne pas le forcer s'il n'a plus d'appétit et respecter sa vitesse ;
- Accepter certaines dérogations à condition qu'elles ne dévient pas trop des accords passés (manger certaines choses avec les doigts) ;
- Apprendre aux enfants à reconnaître le goût des aliments ;
- Respecter les prédispositions naturelles et familiales des enfants ;
- Ne pas faire de comparaison entre les enfants d'une même fratrie ;
- Être réellement présente à l'écoute et à l'accompagnement du groupe ou de l'enfant en se mettant à sa hauteur, à côté de lui ou en face de lui,
- Nourrir n'est pas entrer en conflit.

Les lieux de restauration :

Pour les plus petits :

Les repas sont pris à la demande.

Le passage se fera progressivement du biberon à une alimentation diversifiée en relation avec les parents. Ces derniers sont incités à introduire eux-mêmes les nouveaux aliments.

D'abord sur les genoux du professionnel, puis en chaise haute, puis, progressivement, les enfants seront amenés à manger à table.

- Respect des rythmes.
- Présentation du plat en nommant les aliments, même si l'enfant ne semble pas comprendre le sens de ces mots.
- Les aliments ne sont pas mélangés de manière à ce que le petit puisse différencier protéine et légumes.
- Respect de son autonomie (l'enfant est capable de tenir la cuillère).

Pour les plus grands (ayant acquis la marche) :

Les professionnelles accompagnent les enfants dans ce temps de changement de lieu et pendant le temps du repas.

Une auge est installée à proximité des tables de repas invitant les enfants à faire l'acquisition de la propreté en autonomie pour un lavage des mains et du visage avant et après le repas.

Le matériel adapté à l'âge des enfants (différentes hauteurs de tables et de chaises...) leur permet d'être confortablement installés et au professionnel d'être disponible pour les enfants. Une attention particulière est portée à l'organisation de ce temps.

- Les menus sont variés et adaptés.
- Les enfants s'installent comme ils le désirent, mettent leur serviette et le menu du jour est présenté par l'accompagnant. Le repas avec toutes ses composantes est prêt dans un plateau si c'est l'option privilégiée, et les enfants sont invités à goûter dans l'ordre de leur préférence.
- Progressivement les enfants sont impliqués: se resservir eux même, distribuer les serviettes et à mettre le linge de bouche dans la panière...
- Le matériel mis à disposition des enfants est adapté, les couverts progressivement diversifiés : cuillère, fourchette

Dans une démarche d'autonomie, les enfants apprennent à se servir avec la notion de ne pas gaspiller (petit peu ...).

2.4 Le sommeil

Dormir ailleurs qu'à la maison et en collectivité n'est pas toujours simple.

L'aménagement de l'espace vise à :

- offrir à l'enfant un espace sécurisant pour qu'il puisse y dormir ou se reposer en toute sécurité,
- tout en favorisant le respect du rythme de chaque enfant.

Chaque enfant a toujours le même lit lui permettant ainsi d'être couché à son rythme avec ses peluches ou autre objet « transitionnel ». Tous sont accompagnés de la présence proche d'un adulte et en particulier ceux qui ont plus de difficultés à s'endormir.

Pour les enfants qui arrivent à l'heure du coucher :

Le temps de sieste ne leur est pas systématiquement proposé (surtout pour les enfants en accueil occasionnel ayant déjà dormi à la maison). Pour d'autres enfants, qui auraient besoin de dormir, mais qui ne sont pas encore assez sécurisés et en capacité de dormir dans une chambre, nous leur proposons soit "le coin doudou", soit "la salle de rêve" pour un moment de repos.

Pour les bébés :

Afin de respecter au mieux le rythme des enfants, les bébés sont couchés à la demande dès qu'ils manifestent des signes de fatigue. Chaque enfant a son lit personnel. Les dortoirs sont intégrés au lieu de vie, ce qui permet une surveillance constante et la possibilité d'une présence sécurisante immédiate auprès des enfants.

2 lits d'urgence sont prévus dans le dortoir bébés pour faciliter l'évacuation des enfants en cas de besoin.

Pour les enfants marcheurs :

La sieste leur est proposée en fonction de leurs besoins : soit un peu dans la matinée, soit uniquement après le repas.

Pour les plus grands :

Après le repas, après un temps de soin et d'hygiène, un temps de jeu et/ou lecture, les enfants sont couchés pour un temps de sieste.

Afin d'acquérir une autonomie dans les tâches matérielles, ils apprennent à se déshabiller et se rhabiller seuls. La notion de liberté est essentielle pour le développement de l'enfant. Aussi, en éliminant les barrières qui réduisent son champ de vision et limitent sa liberté de mouvement, l'enfant prend d'avantage de plaisir à aller se coucher. Le lit barquette au sol, dans lequel l'enfant y laisse son doudou, lui permet de se coucher et se lever seul tout en étant délimité et sécurisé par des rebords souples.

S'ils sont fatigués, ils peuvent, bien sûr, être couchés à un autre moment.

Quel que soit le lieu, les enfants bénéficient d'une présence sécurisante immédiate auprès d'eux.

Les personnes de référence, par leur réelle connaissance des enfants, savent décoder les signes de fatigue, de besoin de sommeil des jeunes enfants. Elles surveillent attentivement les endormissements.

Les enfants se lèvent également à leur rythme et peuvent se réveiller doucement dans le coin détente.

2.5 Les soins et l'accompagnement à la propreté

Il est relativement difficile de fixer une date ou un âge précis à cette étape de vie. Toutefois, la plupart des enfants contrôlent relativement bien leur vessie et leurs intestins entre 24 et 48 mois.

La maturation psychologique de l'enfant est un élément clé dans l'apprentissage de la propreté. Son aptitude à verbaliser, ses capacités motrices à l'instant « T » et la relation avec ses parents permettent d'évaluer l'aptitude de l'enfant à entamer cette démarche. L'accompagnement de l'enfant par les professionnels sur ce champ ne se réalise pas avant l'âge de 24 mois en général, sauf exception.

Les parents ont, bien sûr, un rôle primordial dans cette nouvelle étape. Ils doivent être prêts à réagir aux petits accidents inévitables et nécessaires durant la période. Même si l'enfant semble avoir acquis le contrôle de ses sphincters depuis plusieurs jours, il peut lui arriver de rencontrer quelques

difficultés à maintenir cet acquis et demande, pour se réassurer, de remettre temporairement des couches.

L'encouragement et le respect du rythme de l'enfant sont des attitudes indispensables que l'adulte doit avoir pour accompagner l'enfant dans son apprentissage. Si l'enfant refuse de collaborer avec le parent ou à la crèche, il faut le laisser faire le temps et tenter l'expérience à nouveau un à trois mois plus tard. Toute tentative contraire à son désir pourra mettre en péril la relation de confiance entre lui et ses parents ou le membre de l'équipe et ainsi retarder l'acquisition de la propreté.

2.6 L'aménagement de l'espace

La crèche comptabilise une surface totale de 350m². Elle est répartie sur 2 étages : le RDC dédié à l'accueil des enfants et des familles, et l'étage uniquement à destination de professionnels du service petite enfance.

Le premier espace d'accueil des enfants et des parents dans la micro crèche est primordial. L'espace au RDC mesure près de 200 m², dont 135 m² totalement dédiés aux enfants et aux familles, avec un espace de vie pour les enfants de presque 70 m².

L'espace de vie est avant tout un espace de jeu : celui de vivre différemment à des moments déterminés de la journée : accueil, activités, coin calme, départ ... Ces différents moments n'ont pas le même poids symbolique et les activités ne s'exercent pas dans le même espace.

L'espace est un ensemble de lieux qualitativement différents et complémentaires : il n'est jamais ni totalement neutre, ni purement fonctionnel. Il tire sa qualité du sens que le groupe (enfant et/ou adulte) lui donne.

Le tout petit a une approche concrète du monde qui l'entoure : il touche, il sent, il manipule... et s'en nourrit. En conséquence l'aménagement autour de lui doit favoriser une ambiance répondant à ces 3 facteurs :

- susceptible de frapper son esprit, dans le sens retenir son attention et provoquer de l'étonnement, de la surprise ;
- susceptible de provoquer des questions ;
- susceptible d'enrichir ses découvertes et par là même d'évoluer.

Les différentes espaces :

- **L'espace de vie** est spécialement adapté au développement des enfants quel que soit leur âge, et à leur éveil, et à leur besoin de sécurité.

L'espace de vie offre des espaces de psychomotricité, de jeux d'imitation, de jeux libres, d'une piscine à balles et d'un coin lecture.

Un coin bébés est aussi matérialisé dans l'espace de vie par des matelas à gros rebords en mousse.

- **L'espace de restauration** est intégré dans l'espace de vie ; il peut également servir d'espace de découverte et de manipulation pour les enfants.

- **L'espace calme**, pouvant être séparé de l'espace de vie par une cloison mobile, est situé vers les dortoirs. Cet espace en retrait permet d'offrir un environnement calme, et de mise en retrait toujours avec un professionnel. Un environnement Snozellen pourra être créé à cet emplacement. Il pourrait être aussi mis à profit pour la prise de biberons ou pour garantir une intimité pour les mamans qui souhaiterait pouvoir allaiter.

- **La salle de change** est prévue avec des allèges vitrées donnant sur l'espace de vie pour une observation permanente des enfants

- **Trois dortoirs** à petite capacité chacun : (1 dortoir de 5 lits et 1 autre dortoir de 4 lits pour les moyens/grands, et 1 dortoir de 5 lits pour les bébés avec lits hauts à barreaux). Les lits pour les plus grands sont en mousse à grands rebords.

Le sommeil de l'enfant dans un lieu d'accueil n'est pas le même qu'à la maison. Le sommeil fait partie intégrante des activités de l'enfant, qui même en dormant, participe à la vie de l'ensemble du lieu. « L'activité sommeil », elle-même, peut être différenciée en plusieurs temps : repos, petite sieste, jeux calmes, rêverie, endormissement, temps de sommeil proprement dit, temps du réveil, temps du lever.

La micro crèche ne comprend pas d'espace extérieur au moment de son ouverture. Mais la Ville ne s'interdit pas de mener une réflexion ultérieure pour la création d'un espace extérieur dédié à la micro crèche.

En tout état de cause, l'équipe éducative favorisera les sorties des enfants de manière quotidienne à travers différents supports décrits ci-après.

2.7 Le matériel, les jeux et les activités

Les jeux sont pour le tout-petit les premiers objets de communication et de complicité entre les enfants et l'adulte. Ils sont indéfiniment possédés, abandonnés, repris, cachés puis retrouvés avec la plus grande joie. Ils sont doux, câlins, agréables au toucher proches d'un univers quotidien dans lequel le jeune enfant se reconnaît, pour que se mêlent au plaisir du toucher et du regard, le désir de dire et d'échanger.

Tout le mobilier, bien sûr, est disposé à la hauteur de l'enfant. Le jeu permet de :

- favoriser l'acquisition progressive de l'autonomie du jeune enfant ;
- permettre au jeune enfant de développer ses potentialités, son imaginaire et sa créativité ;
- favoriser les interactions entre enfants et leur socialisation.

Un matériel spécifique est utilisé en fonction de l'âge et du stade de développement de l'enfant car le développement de chaque enfant est unique et ne se fait pas de manière linéaire. Pour le très jeune enfant la notion de groupe n'existe pas. Il a besoin de jouer d'abord en tenant compte de lui-même.

De ce fait, le professionnel propose des activités simples, adaptées à l'âge et aux compétences de l'enfant. Les progressions pédagogiques sont pensées et développées autour des grands domaines que sont le langage, la grande motricité, le sensoriel, la créativité, le bien vivre ensemble, la découverte de nouveaux horizons.

Le rôle du professionnel est d'aménager, proposer et accompagner ces activités en favorisant la découverte. Le jeune enfant a besoin d'un adulte « contenant » pour se sécuriser et préserver son espace de liberté, espace de création qui lui permet de se construire.

L'observation, outil indispensable, permet à chaque professionnel de faire évoluer cet univers, en y introduisant de nouveaux jeux et/ou jouets et activités adaptés aux enfants : le milieu est adapté à la taille et aux besoins des enfants, espace où ils peuvent évoluer en toute confiance.

La micro crèche est un terrain de jeux où chaque coin permet de nouvelles découvertes. Des règles de vie, dans ces espaces et en relations avec les jeux et jouets proposés, sont énoncées et doivent être respectées par chacun, adultes et enfants. Elles sont des supports de socialisation. Elles évoluent avec l'âge et le développement des enfants. L'adulte accompagne l'enfant dans cette démarche.

Pour les bébés :

L'espace consacré permet de favoriser l'éveil sensoriel et l'éveil moteur.

L'enfant y trouve des jeux d'exercice ou jeux fonctionnels.

- jeux sensoriels sonores ;
- jeux sensoriels visuels ;
- jeux sensoriels tactiles.

Cet espace est aussi un espace moteur où l'enfant peut évoluer : se retourner du dos sur le ventre, du ventre sur le dos, ramper, prendre la position quatre pattes, s'asseoir, se mettre debout, marcher... Il est protégé du reste de l'espace de vie par des gros rebords autour du tapis afin de protéger les bébés des enfants plus grands ne maîtrisant pas encore les règles de sécurité.

Le très jeune enfant est installé sur le tapis, sur le dos, de façon à pouvoir bouger sans difficulté. Il ne sera jamais installé dans une position qu'il ne maîtrise pas lui-même. Son expérience motrice est encouragée, jamais brusquée.

Ces jeux aident le tout-petit à se construire et ont deux objectifs :

- sensoriel : éveil des sens comme mode relationnel indissociable de la vie relationnelle du bébé ;
- moteur : éveil psychomoteur comme nouveau moyen d'entrer en contact avec ce qui l'entoure, et d'avoir une action supplémentaire sur les objets et les personnes

Pour les enfants ayant atteint l'âge de la marche :

Pour éveiller les sens de l'enfant, sa motricité, son éveil intellectuel, les adultes proposent des jeux. Ainsi des ateliers plus organisés sont présentés aux jeunes enfants, mais jamais imposés. Il s'agit :

- de permettre à l'enfant le choix de l'activité ;
- de lui donner la possibilité de ne pas participer. Lorsqu'un enfant ne participe pas à une activité, il peut s'investir dans les jeux qui sont à sa disposition en accès libre ;
- de l'autoriser à faire autre chose, y compris regarder. Cette attitude rend possible une éventuelle participation ultérieure ;
- de lui permettre de changer d'avis. La construction de la représentation d'une activité n'est pas toujours très simple ;
- d'observer les enfants et les accompagner dans leur découverte sans trop de rigidité dans les objectifs de départ quant au déroulement de l'activité.

Le matériel d'activité :

L'enfant trouvera toujours plusieurs objets, jouets du même type, pour éviter des incompréhensions de sa part et lui permettre de choisir, décider, inventer, créer, afin que son désir soit respecté. Chaque matériel isole une qualité : c'est-à-dire une difficulté sur laquelle "travailler" (forme, couleur, dimension, sens...). Il contient le contrôle de l'erreur, l'enfant peut ainsi s'auto-corriger.

Il va l'appréhender de façon différente suivant sa propre évolution (1 seul matériel à la fois (ex : animaux, cubes, lego...). C'est pourquoi, il est mis dans des caisses. Il est laissé à sa disposition (ou proposé par l'accompagnante) et rangé pour passer à une autre découverte. Plus grand, l'enfant pourra associer 2 ou 3 matériels.

Il doit être beau et attirant (respect de la proposition à l'enfant), en exemplaire unique : j'apprends à patienter ou à me mettre d'accord avec le copain.

Il faut que l'enfant puisse mener son activité jusqu'au bout : il a besoin d'achèvement de son action et par respect, il faut lui laisser un espace-temps pour s'interrompre.

Les jeux moteurs :

Des installations motrices sont proposées aux jeunes enfants pour développer leur autonomie motrice. L'enfant découvre et investit seul ces espaces pour appréhender ses potentialités

Ces jeux moteurs regroupent plusieurs modules de motricité à composer par les équipes en fonction des observations des enfants, et déclinables pour constituer différents parcours.

Une structure de motricité, composé d'un toboggan, d'un pont de singe et de marches d'accès, est également proposée.

En aucun cas, un enfant n'est hissé sur une hauteur par le professionnel, s'il ne maîtrise pas tout seul la montée et la descente.

Les activités libres :

Certains espaces sont aménagés pour favoriser les activités libres. On entend par activités libres tous les jeux et jouets mis à disposition des enfants. Ces jeux accessibles leur permettent d'être dans une dynamique de choix. Ils découvrent par eux-mêmes des jeux et des situations, ils inventent, ils en créent et de ce fait ils établissent des échanges.

Différents coins sont aménagés, en particulier des coins de jeux symboliques : coin poupées, coin dinette, coin voitures, déguisements, jeux de construction, jeux divers, lotos, assemblages, puzzles...

Plus grand, ils aiment se mettre en scène, s'inventer des histoires et jouer avec son imagination... Les enfants ont besoin de ces moments pour laisser s'exprimer leur imaginaire et ainsi apprendre à se connaître et à identifier leurs propres désirs.

2.8 L'éveil

Le travail des professionnels est d'accompagner les enfants dans leurs nouvelles relations qui les amènent à se construire, se développer, à une ouverture d'esprit et à leur éveil. Tous les temps proposés permettent aux enfants de manifester de l'intérêt, de la curiosité et de la compréhension.

Éveil à la culture et à la nature :

Il est important d'accompagner les familles à favoriser la place de la culture dès le plus jeune âge de l'enfant en permettant des découvertes culturelles, naturelles et artistiques adaptées aux tout-petits. Il s'agit de proposer un éveil, non pas un apprentissage précoce, pour que l'enfant garde un plaisir, un souvenir et une sensibilité par rapport à la richesse du monde extérieur.

Une aire de jeux, déjà existante et adaptée pour les tout-petits, est à quelques pas de la micro crèche. En les encourageant à observer leur environnement immédiat, comme les plantes, les animaux et tout ce qui les entoure, les enfants sont sensibilisés à la nature par l'écoute (savoir-faire silence pour écouter les oiseaux) et l'observation (les petites bêtes, leur habitat, leur nourriture...). Un partenariat pourra être développé avec l'association Graines de Liberté, proposant ainsi des sorties hebdomadaires au potager de l'association de l'école Malégarie située à proximité en bas des tours Breuer.

Évènements et sorties proposés :

- Musée Basque, Musée Bonnat, la Médiathèque place des Gascons, l'Atalante...
 - Des sorties et animations La Semaine de l'Enfance et de l'Education, les sorties lors des fêtes de Bayonne ou les fêtes de fin d'année.
 - La Semaine du goût est l'occasion pour les enfants de découvrir des saveurs inconnues et les différents métiers de bouche, la Foire au jambon de la Ville de Bayonne.
 - Les enfants pourront se rendre au marché du quartier, place des Gascons, tous les mercredis, au jardin botanique de Caradoc, à la plaine d'Ansot, à la Poterne, au Muséum d'histoire naturel.
- Ces sorties alimentent le quotidien de la micro crèche. Tous les enfants sont concernés. Pour respecter les normes d'encadrement requises, ces sorties font l'objet d'une organisation particulière, et demandent une mobilisation importante du personnel comme des parents pour l'accompagnement. Ces sorties permettent de créer du lien avec les parents accompagnant.

- Les enfants utiliseront quotidiennement l'aire de jeu publique adaptée se situant à proximité immédiate de la micro crèche, côté droit, juste en contre bas. Ils pourront aller aussi vers l'autre aire de jeux, plus grande et un peu plus éloignée, côté gauche située en contre bas également.

Les fêtes :

Chaque fête est organisée et préparée par l'équipe. Les parents y sont systématiquement associés. Ces fêtes sont l'occasion de goûters avec spectacles, jeux divers, déguisements... :

- Fin d'année de décembre
- Carnaval,
- Anniversaires,
- Fêtes de la crèche juin
- Fêtes de Bayonne
- Fête à la rentrée de septembre, rencontre entre les "anciens" et les nouveaux parents.

Les projets spécifiques :

Dans le cadre des actions financées par le REAAP de soutien à la parentalité, des professionnels interviennent régulièrement dans la crèche auprès des parents et des enfants créant ainsi des moments de rencontre autour d'un support (conteur, peintre, psychomotricienne, musiciens...). Des cafés parents sont régulièrement proposés.

Des projets peuvent être menés aussi avec les partenaires du quartier par l'organisation d'actions et événements communs à destination des enfants et de leurs parents, permettant des co-financements. Ces projets sont à destination de toutes les familles et sont l'occasion d'échanges et d'ouverture sociale et culturelle. Ils permettent de renforcer le rôle majeur des parents auprès de leurs enfants – Cf. point suivant.

***LE PROJET SOCIAL
ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE***

1. LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

Une structure petite enfance est un établissement qui doit être ouvert sur la vie de la cité. Les actions d'échanges, de rencontres et de découvertes permettent aux familles et aux professionnels de connaître et d'apprécier l'environnement plus ou moins proche dans lequel ils évoluent, et de vivre la diversité sociale et culturelle du quartier. De nombreuses activités d'éveils et culturelles sont organisées à l'extérieur de la micro crèche (cf. point précédent) qui ont pour objectifs de :

- Favoriser la socialisation des jeunes enfants.
- Maintenir et renforcer le lien social des familles.
- Faciliter la rencontre avec d'autres professionnels.
- Permettre le repérage des différents pôles de vie et culturels de la ville.

L'intégration de la micro crèche dans la vie éducative, sociale, culturelle du quartier prioritaire

Située dans les tours Breuer, à proximité immédiate des habitations, la micro crèche est de fait pleinement intégrée au quartier. Elle est également à quelques mètres du local du 3 Bis qui est appelé à devenir un véritable « Espace familles », rassemblant les initiatives municipales en matière d'accompagnement des familles et de vie sociale.

Le quartier compte plus de 5 000 personnes avec une moyenne relativement jeune par rapport aux autres quartiers bayonnais, aux revenus modérés, plutôt de la classe ouvrière, qui sont principalement locataires de leur logement, et avec un fort taux de familles monoparentales. Plusieurs cultures co-habitent. Le quartier compte plusieurs parcs et aires de jeux récemment rénovées par la Ville. A l'écart du centre-ville, l'ambiance y est calme. Le quartier dispose de divers services et infrastructures de transport, de commerces, d'éducation, de culture, de santé. Il bénéficie aussi d'une vie associative intense fédérée autour des enjeux de la politique de la Ville, et depuis l'octroi du Label d'excellence en février 2022, autour de la cité Educative.

Le développement de la micro-crèche s'inscrit dans la dynamique de la Cité éducative, et son axe 2 : promouvoir la continuité éducative avec l'idée de liens et de passerelles continues entre les structures œuvrant dans le champ de la petite enfance et celles exerçant, dans ou en périphérie, du champ scolaire. Les acteurs de la petite enfance sont bien souvent les premiers contacts de la famille avec des professionnels. En ce sens, les structures petite enfance servent de repérage de familles en situation de fragilité, tissent avec elles des liens de confiance et de réassurance et sont une valeur ajoutée ensuite dans le travail d'accompagnement de la famille.

La Ville renforce fortement son action et sa visibilité dans ce quartier avec la création simultanée de 2 nouveaux lieux d'accueil petite enfance : la micro-crèche de 12 places et le LAEP, qui s'ajoutent à un dispositif municipal déjà existant (la crèche Pyrène), à un dispositif politique de la Ville (le PRE), à la présence de l'ESCM et du CCAS. L'ambition municipale se poursuivra avec le développement d'un Pôle Familles sur les Hauts de Sainte-Croix dans le local 3 Bis où se tiendront notamment les permanences du LAEP qui ouvrira ses portes en même temps que la micro crèche, les ateliers du PRE, des actions de l'ESCM, notamment autour du répit parental et des permanences du Bureau d'information Jeunesse – BIJ.

L'agrégation étroite de l'ensemble de ces structures, et donc de la micro crèche, contribuera à favoriser l'égalité des chances et à lutter contre les discriminations et l'inégalité sociale dès le plus jeune âge. Ces acteurs participeront à conforter la continuité éducative dès la petite enfance, grâce à un repérage précoce assuré par la micro crèche et le multi-accueil Pyrène, le LAEP, et le PRE dans ses ateliers à destination des moins de trois ans.

Enfin, intégrée au dispositif de la Commission d'admission unique, la mixité sociale sera assurée dans la micro crèche au travers des critères d'attribution de places votés en Conseil municipal. S'il

n'y a pas de sectorisation en petite enfance, les familles font en majorité des choix de crèche dictés par la proximité géographique avec le domicile. Il y aura donc une surreprésentation des familles du quartier dans le total des familles accueillies dans la micro-crèche. Si le nombre de places totales est fixé réglementairement à 12 places, avec une possible extension à 14 places ponctuellement, le nombre total de familles accueillies sera plus important. Pour répondre à la demande des familles, des temps d'accueil réguliers partiels, voire très partiels, seront proposés sur la micro-crèche permettant de favoriser des accueils au plus grand nombre.

Un des objectifs de cette structure sera de permettre une plus grande flexibilité d'accueil afin de s'adapter aux besoins de certains parents engagés dans un parcours socio professionnel : participation aux formations en langue française, à des entretiens d'embauche pour un retour vers l'emploi ou encore afin d'avoir des temps de répit parentaux. Ces actions seront menées avec l'ESCM et les MVC, conformément aux fiches actions du schéma directeur de la petite enfance.

L'ensemble des structures qui interviennent donc spécifiquement ou partiellement sur la petite enfance travailleront en réseau et en lien au service des familles : ainsi de la micro-crèche, de la crèche Pyrène, du PRE, du futur LAEP, en lien aussi avec les acteurs institutionnels (Caf ; PMI, SDSEI, ESCM, ASV du CCAS) et en lien enfin avec les acteurs associatifs déjà bien présents auprès des tout-petits, comme Libreplume.

Ce rôle de coordination sera assuré par la directrice puéricultrice de la micro crèche, ancrant ainsi pleinement la structure au cœur des enjeux du quartier et offrant aux familles un accueil de qualité ajusté aux besoins.

➤ Un partenariat avec les acteurs institutionnelles et structures socio-éducatives du quartier

PMI : Protection Maternelle Infantile.

ASE : Aide Sociale à l'Enfance.

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CAMPS : Centre d'aide Médicaux Psychopédagogiques.

LAEP : Lieux d'accueil enfants parents

PRE (Projet de Réussite Éducative), dont les ateliers se situent dans les locaux du 3bis

SDSEI : Service Départemental des Solidarités et de l'Insertion

ESCM : Espace Socio Culturel Municipal

CCAS et son Atelier Santé Ville

Structures associations

Orthophonistes et psychomotriciens (si nécessaire)

Atherbéa.

➤ Un partenariat avec différents établissements accueillant du public

Les LAEP

Le multi accueil Pyrène

Les écoles : Jean-Pierre BRANA, Jean CAVAILLES et Charles MALEGARIE

L'ESCM et le CCAS

Les EHPAD : Harambillet

L'Espace de Vie pour Adultes Handicapés (EVAH)

Musée Basque, Musée Bonnat, MVC St Etienne, ...

➤ Un partenariat avec différentes associations d'animations de vie sociale

Libreplume

Graines de liberté

La médiathèque municipale

Massage bébé-Yoga

Les CMR

Le cinéma l'Atalante
Les ludothèques, ...

➤ Un partenariat de découvertes des métiers de bouche

Magasin Loreztia (miel)
Magasin L'atelier du Chocolat et Pascal (chocolat)
Boulangerie Le fournil du Grand Basque
Charcutier Aubard
Fromagerie Assimans
Marché de Ste Croix.

➤ Un partenariat de découvertes des différents lieux de Bayonne

Le jardin Botanique
La Poterne
Le parc Caradoc
La plaine d'Ansot et fermes avoisinantes.

Tous ces partenariats sont possibles grâce aux aides de financement octroyées par la mairie, la CAF, le REAAP, la Cité éducative, le GIP DSU, le conseil départemental, et la CAF.

2. La place des parents

Elle est prépondérante dans la vie de la structure. Un EAJE n'accueille pas uniquement l'enfant, il accueille l'enfant et sa famille. L'accompagnement des parents dans leur rôle de parents et le soutien à la parentalité sont des missions essentielles confiées aux professionnels d'un EAJE.

Les parents sont associés à l'accueil et à la vie quotidienne de leur enfant à la micro crèche. La participation des parents contribue à la qualité de l'accueil proposée dans la structure, et contribue à la continuité entre le foyer familial et la micro crèche.

L'équipe favorise la participation des parents dès les premiers jours d'accueil au moment de la familiarisation : cf ci-dessus le point spécifique sur la familiarisation présentant la place majeure de la famille à ce moment-là.

Les parents occupent aussi une place importante aux moments clés de la journée : séparation du matin et retrouvailles du soir. Au besoin, les parents peuvent aussi rester, un temps plus long le matin et/ou le soir dans le respect du fonctionnement de la micro crèche et de leur enfant. Une attention particulière est portée à la question de la transmission des informations orales et écrites entre les professionnels et les parents. Les transmissions doivent être soignées, préparées et travaillées. Elles ne peuvent être ni bâclées, ni raccourcies et sont centrées sur l'enfant. Elles constituent des temps d'écoute du professionnel à l'égard de la famille et réciproquement. Cet enjeu porté à la qualité des transmissions permet d'assurer à l'enfant la continuité qui lui est nécessaire dans son accueil à la micro crèche et le lien de confiance entre ses parents et la structure.

Les parents sont aussi invités à partager des moments forts, à des animations et ateliers, leur permettant de mieux connaître le fonctionnement de l'établissement. Toute cette démarche est renforcée par une relation d'écoute personnalisée et de confiance avec les familles.

La place des familles est aussi consacrée par la tenue des conseils de crèches qui vise à favoriser le lien entre la structure d'accueil et les parents, et la Ville de Bayonne. Le conseil de crèche est composé de :

- représentants des parents,
- représentants des professionnels,
- représentant du service petite enfance de la Ville et de la Direction Enfance Jeunesse Education,
- des élus en charge de la petite enfance.

Le conseil de crèche permet de présenter les bilans d'activité de la crèche et les principaux projets tout en transmettant des informations sur les objectifs portés par les EAJE municipaux, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur petite enfance.

3. L'ENGAGEMENT AU TITRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La micro crèche porte les engagements de la Ville de Bayonne en matière de transition écologique, inscrits dans le schéma directeur de la petite enfance et dans son futur projet de Transition Ecologique et Solidaire. Dans les pratiques au quotidien sur le volet pratiques et achats responsables :

- Préférence à l'achat de matériaux durables (jouets en bois, ustensiles de cuisine en inox).
- Utilisation des produits ménagers labellisés « écoresponsables » en complément de l'utilisation de la machine à vapeur et du vinaigre blanc, afin de limiter les pollutions intérieures. Les meubles sont de préférences en bois d'origine française ou européenne certifiés PEFC (forêt gérée durablement et de sources contrôlées).
- Mise en place du tri des déchets et réutilisation de certains pour les transformer en activités éducatives pour les enfants.
- Utilisation des gants et des serviettes pour les changes des enfants, en utilisant de l'eau et du savon d'Alep ou de Marseille.
- La qualité de l'eau de Bayonne permet d'utiliser l'eau du robinet pour la préparation des biberons, évitant ainsi l'achat de bouteilles en plastique.
- Limitation du nombre de machine à laver en mettant en place des jours de nettoyage du linge des enfants (une fois/semaine), ainsi que la réutilisation des « bavoirs » et des sur chaussures avec la mise en place de casiers individualisés.
- Utilisation des ampoules à LED et de détecteurs de présence, baies vitrées limitant ainsi l'usage de la lumière artificielle ; pour les besoins en piles, préférence à l'utilisation de rechargeables.
- Produits locaux, de saisons et biologiques servis par la société EOLE en application du marché passé par la Ville de Bayonne qui propose aux enfants des repas équilibré et varié.
- Plan de mobilité développé par la Ville de Bayonne pour les agents de la micro crèche.

Enfin, la transition écologique intègre un volet solidarité, qui est mis en œuvre par l'ensemble des actions à destination des parents, enfants et professionnels, détaillées dans le présent projet.

Ainsi les grands thèmes de société comme l'égalité homme/femme sont abordés quotidiennement au sein des établissements municipaux. Ainsi sans distinction de genre, les jeux, jouets ou activités sont proposés aux enfants, indépendamment de leur couleur, forme ou type. Chaque enfant est invité à s'en saisir.

Structure municipale d'accueil de public, la micro crèche respecte les principes rappelés dans la Charte de la Laïcité de la branche Familles de la CAF adoptée en 2016. L'adhésion à la Charte conditionne l'octroi des aides financières versées par la Caf ou la MSA. Des liens entre les services Petite enfance et Lutte contre les discriminations, Handicap et inclusion, Santé pour tous de la Ville de Bayonne sont actifs sur ces sujets. Les agents du service petite enfance bénéficient de formation sur la laïcité et sur l'inclusion.

Document de travail